

AVIS DU CSRPN EMIS EN 2011

CSRPN du 16 septembre 2011

Installation du csrpn

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°001 : Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents, sous réserve d'introduire à l'article 8 la possibilité d'un avis électronique transmis au président en cas d'empêchement de dernière minute.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°002 : F. DURANTHON est élu président à l'unanimité des membres présents. H. BRUSTEL, C. GERS et B. MANGIN sont élus vice-présidents à l'unanimité des membres présents.

Séance plénière

- Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) : présentation de la méthodologie nationale

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°003 : L'avis est adopté à l'unanimité des membres du CSRPN. Il sera transmis au ministère et au MNHN.

le CSRPN de Midi-Pyrénées a bien pris acte de la méthode et des listes élaborées par le MNHN. Il souhaite toutefois que de tels travaux soient présentés en amont aux CSRPN régionaux, de façon à faciliter la constitution d'un collège d'experts qui pourrait apporter sa contribution aux listes nationales pour des groupes taxonomiques particuliers, afin d'avoir une couverture taxonomique la plus large et la plus pertinente possible. Pour les champignons, le CSRPN de Midi-Pyrénées souhaite que les travaux d'inventaire et d'identification des espèces sensibles, menacées et protégées, menés par R. COURTECUISSÉ soient pris en compte dans la SCAP.

- Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) : présentation pour avis des listes d'espèces de Faune et de la méthodologie de sélection des listes complémentaires

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°004 : la proposition de la liste des espèces Faune est validée par les membres du CSRPN avec une abstention.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°005 : la proposition méthodologique pour la constitution de listes complémentaires est validée par les membres du CSRPN à l'unanimité.

- Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) : présentation pour avis des listes d'espèces de flore et de type d'habitats naturels et de la méthodologie de sélection des listes complémentaires

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°006 : Le CSRPN évalue la priorité des grottes non exploitées par le tourisme à 2(+).

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°007 : Le CSRPN maintient les tourbières hautes dégradées et attribue la priorité 1(-) à ce type d'habitat

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°008 : Le CSRPN attribue le niveau de priorité 3 aux glaciers permanents.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°009 : Le CSRPN valide les propositions du CBNPMP concernant les listes régionales et la méthodologie pour les listes complémentaires dans leur partie Flore/Habitats.

- Présentation pour avis de la première note méthodologique du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°010 : Le CSRPN ne juge pas pertinent la discrimination par étage de

végétation, si celle-ci ne se base que sur une discrimination altitudinale (cf cartes de végétation du CNRS à exploiter).

Le CSRPN propose d'utiliser les données de l'IFN pour la discrimination des forêts par la naturalité.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°011 : Sur l'approche des zones humides, le CSRPN préconise de ne pas exclure les données hétérogènes, mais de plutôt mobiliser le plus grand nombre d'information.

L'avis du CSRPN est sollicité sur l'ajout :

- d'une sous-trame milieux cultivés, qui permettrait notamment de faire accepter la TVB en milieu agricole plus facilement mais aussi de séparer ce type de milieux de la sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts » qui comprend des types de milieux déjà très divers (prairies, pelouses, landes...).

- de la sous-trame milieux rocheux, sachant que seuls les éléments les plus hauts de la chaîne Pyrénéenne sont détectés.

- de sous-trame altitudinale permettant d'observer de fausses continuités entre milieux différents, générant un effet de seuil, qui aboutirait à des sous-frames très découpées.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°012 : Le CSRPN juge pertinent d'ajouter une sous-trame milieux cultivés et donne des pistes de réflexion pour les autres milieux.

- L'avis du CSRPN est sollicité sur la méthode et le choix des zonages, surtout sur l'utilisation des Znieff de type 1, des réserves nationales de chasse et des sites Natura 2000 et sur la pertinence de réservoirs de biodiversité « éco-paysagers ».

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°013 : Le CSRPN valide la méthode et le choix des zonages pour les réservoirs de biodiversité (les Znieff de type 1 et la seule réserve nationale de Chasse d'Orlu en Mp sont affectés aux réservoirs de biodiversité en tant que tels, les sites Natura 2000 sont majoritairement en réservoirs de biodiversité, sauf certaines portions de cours d'eau qui peuvent être en corridors écologiques mais en aucun cas en dehors de la TVB). Il valide la pertinence de réservoirs de biodiversité potentiels « éco-paysagers ».

- L'avis du CSRPN est sollicité sur le principe de corridor de type « matrice », sur le mode de représentation de ces polygones représentant des mosaïques paysagères et sur l'identification des corridors par une approche de perméabilité.

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°014 : Le CSRPN valide le principe de corridor de type « mosaïque paysagère » et l'identification des corridors par une approche de perméabilité.

- Révision des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF d'Orthoptères

Avis CSRPN / 2011-09-16/ n°015 : La proposition de rajouter le taxon « *Chorthippus saulcyi vicdessosi* » à la liste des Orthoptères déterminants Znieff en Midi-Pyrénées est validée à l'unanimité moins une abstention.

CSRPN du 28 octobre 2011

- Validation du compte-rendu des réunions du 9 juin et 16 septembre 2011

Avis CSRPN / 2011-10-28/ n°001 : La liste des espèces déterminantes ZNIEFF des orthoptères est maintenue telle que votée le 16 septembre 2011.

Avis CSRPN / 2011-10-28/ n°002 : Les compte-rendus du 9 juin et du 16 septembre 2011 sont validés à l'unanimité des membres du CSRPN.

- Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres (SCAP) : avis sur les sites géologiques de midi-pyrénées proposés et la méthodologie de sélection

Avis CSRPN / 2011-10-28/ n°003 : La liste des sites géologiques de Midi-Pyrénées proposés est validée par le CSRPN, moins une abstention.

- Inventaire en continu des Znieff

Avis CSRPN / 2011-10-28/ n°004 : G. LARGIER est désigné représentant du CSRPN de Midi-Pyrénées au comité de pilotage national.

- Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres (SCAP) : proposition d'ajout d'espèces à la liste complémentaire pour Midi-Pyrénées

Avis CSRPN / 2011-10-28/ n°005 : La proposition d'ajout d'espèces souterraines et du sol endémiques à la liste complémentaire pour Midi-Pyrénées est validée à l'unanimité.

CSRPN du 9 décembre 2011

- Validation du compte-rendu des réunions du 28 octobre 2011

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°001 : Le compte-rendu du 28 octobre 2011 est validé (4 abstentions)

- Avis sur l'évolution du périmètre de la znieff « Coteaux secs du causse de la Rougeanelle » (département du tarn)

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°002 : L'évolution du périmètre de la Znieff « Coteaux secs du causse de la Rougeanelle » est validée (5 abstentions).

- Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres (SCAP) : Propositions de listes complémentaires à la liste nationale (faune/flore)

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°003 : La proposition de retrait de deux espèces d'Odonates (*Lestes sponsa* et *Somatochlora flavomaculata*) de la liste complémentaire est validée .

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°004 : Le biais méthodologique utilisé pour l'élaboration de la liste complémentaire SCAP Vertébrés (abaissement de seuil) est refusé à la majorité des participants (2 pour, 5 abstentions).

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°005 : La liste complémentaire SCAP d'espèces de faune est validée à l'unanimité, sur la base du maintien des critères initialement prévus par la méthodologie.

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°006 : La proposition de demande d'ajout de cinq espèces : 2 espèces souterraines endémiques (1 Araignée : *Troglohyphantes caecus* Fage 1919 et 1 Opilion : *Arbasus caecus* E. Simon, 1877), et 3 espèces endogées (2 diplopodes : *Ceratophysis guttata* Ribaut 1956 et *Pyreneosoma ribauti* Mauries, 1959 , 1 Isopode : *Oritoniscus despaxi* Vandel, 1924) à la prochaine liste nationale SCAP est validée à l'unanimité.

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°007 : La liste complémentaire flore est validée à l'unanimité des votants (deux abstentions).

- Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) : Proposition de liste des sites géologiques à enjeux (complément)

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°008 : La proposition des sites géologiques éligibles à la SCAP est validée (trois abstentions).

- Validation du socle régional minimum - régime propre Natura 2000

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°009 : Le CSRPN valide la liste d'activités proposée comme « socle régional minimum régime propre Natura 2000 », sous réserve d'un ajout d'activités considérées par les membres

comme objectivement impactantes (items 33, 7 et 29) :

- la proposition d'ajout de l'item 33 (petites éoliennes) au socle régional est validée avec trois abstentions
- la proposition d'ajout de l'item 7 (retournement des prairies) au socle régional est validée avec sept abstentions
- la proposition d'ajout de l'item 29 (arrachage de haies) est validée avec quatre abstentions.

En revanche, la proposition d'ajout de l'item 35 (création de sentiers pédestres) n'est pas validée (plus d'abstentions que de votes pour).

Le socle est validé sous réserve des ajouts, avec six abstentions.

- Avis sur le projet de charte du territoire du parc national des pyrénées

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°010 : Avis favorable du CSRPN, qui souligne l'important travail posé, avec des engagements très forts du Parc auprès des différents acteurs locaux dans la zone d'adhésion. Le CSRPN se félicite de l'effort qui sera porté sur le développement de la connaissance et souhaite toutefois que la géologie soit d'avantage prise en compte dans l'élaboration de la charte.

- Motion

Avis CSRPN / 2011-12-09/ n°011 : La motion proposée au CSRPN sur le projet de décret visant à introduire la protection des habitats naturels et un élargissement des APB au bâti pour les Chauves-souris, amendée suite au débat, est validée avec une abstention.